



# PASSEPORT

## Les pièces à fournir sont les suivantes :

**L'extrait de naissance** (à se procurer dans la mairie du lieu de naissance) de – de 6 mois

- **Deux photos récentes** les photos scannées ne sont pas admises
- **La déclaration de vol** (commissariat ou gendarmerie) ou de perte (mairie) le cas échéant.
- **Un timbre fiscal** de 88 € pour les adultes, 45 € pour les mineurs de 15 ans à 18 ans et 20 € pour les mineurs de – de 15 ans
- **l'ancien passeport** en cas de renouvellement
- **la Photocopie de la carte d'identité**
- **Livret de famille**
- **Justificatif de domicile**  
( facture E.D.F ou France Télécom) de – de 3 mois  
Pour un adulte résidant chez ses parents = Justificatif de domicile à son nom propre (Relevé bancaire ou Sécurité sociale)

### MENTIONS :

- **Ecrire au stylo noir**
- La présence du demandeur est obligatoire pour l'apposition de l'empreinte et la signature de la demande.

### Enfants :

Un mineur doit être accompagné de l'un de ses parents.

Pour un enfant de moins de 12 ans, l'empreinte et la signature ne sont pas obligatoire.

- En cas de divorce, fournir le jugement de divorce complet.
- 

**Il est conseillé d'établir son dossier bien avant les périodes des vacances, une attente de 1 mois est nécessaire pour l'établissement d'une pièce d'identité.**